***Chapitre 2 : Mémoire et mémoires : fusion des sens***

**2.1. État actuel des critères et codes du mémoire**

Le mémoire est un genre littéraire appartenant à la famille de la dissertation et à la classe des textes argumentatifs. Le mémoire, nom masculin, est défini par le Robert comme un « écrit destiné à exposer et à soutenir la prétention d’un plaideur » (Rey et Rey Debove, 1967: 1179). Il établit donc une démonstration et une argumentation destinées à convaincre ses lecteurs rompus au discours académique.

«Le discours académique impose une forme scolaire et une structure spécifique qui moule au préalable la rigueur de l’itinéraire d’une « rédaction de type scientifique » (Lenoble-Pinson 1996 : 11).

Par contre(…)ce type d’écriture.

De la table des matières à la bibliographie, de l’introduction qui expose le sujet à la conclusion récapitulant les étapes du développement, susceptible d’ouvrir de nouvelles perspectives créatives et pratiques, aucune des parties d’un mémoire n’est construite au hasard. Chacune possède ses constituants comme autant de cases qu’il conviendra de remplir adéquatement au fur et à mesure. Chacune d’elles doit coudre des liens logiques irrécusables entre les parties d’un grand corps.

Un ensemble de conventions assure encore cette rigueur formelle qui semble ainsi corroborer un regard critique de l’auteur à propos de l’objet d’étude. Les citations seront rigoureusement annotées, les notes de bas de page précises et distinctes et la bibliographie sera relativement exhaustive.

6

La méthodologie de la recherche dont rend compte le mémoire fera souvent l’objet d’une description détaillée généralement au début d’une deuxième partie. En effet, le mémoire comporte souvent deux parties au minimum : la première est théorique et fait l’état de la question en littérature de spécialité, et la seconde, plus expérimentale, rend compte de la démarche de recherche proprement dite. Les résultats des enquêtes, des interviews ou d’autres méthodes de recueil de données, seront analysés afin d’être interprétés au regard d’une problématique ou d’une hypothèse de départ.

Les mémoires comme les dissertations sont constitués d’une introduction, d’un développement et d’une conclusion. L’introduction définit la question qui va être posée ou le problème soulevé. Le développement apportera éventuellement une réponse ou proposera une solution partant de données pratiques. Néanmoins, il existe une relative diversité de structures comme les types de plans des dissertations qui traduisent différentes constructions de la pensée. Le « plan dialectique » est le plus traditionnel : une thèse initiale, un point de vue qui va être défendu et l’apport d’arguments opposés, l’antithèse, qui débouche sur une impasse. Le dépassement de la contradiction établit une vérité moyenne. Mais il y a aussi d’autres structures : certains plans explicitent d’abord un problème, mettent en évidence ses causes et proposent des solutions. Ce modèle nous semble pouvoir s’appliquer davantage au mémoire universitaire.

Une conclusion évoquera au terme du travail les principales étapes de la démonstration, répondra éventuellement à la question de départ ou reformulera la solution du problème de manière à ce que le lecteur soit convaincu de l’itinéraire et du caractère inéluctable des thèses défendues. On distingue parfois des conclusions fermées récapitulant les principales étapes de la démonstration et des conclusions ouvertes, qui creusent la question initiale en terminant par une autre question finale, révélant la richesse et la diffraction possible d’un point de vue personnel, l’originalité, voire l’universalité du propos. Ces conclusions ouvertes engendrent de nouvelles perspectives.

7

Le mémoire aura d’abord à se comprendre comme un exposé qui déploie une logique rigoureuse de manière à rendre compte d’une démarche scientifique dans un langage objectif.